

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
23 juin 2020

Date d'affichage
13 juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	4*

Séance du 28 septembre 2020

Le lundi 28 septembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE*, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET*, Laurent AUBRET*, Semya WATBLED AJMI*

Etaient excusé(e)s : Margaux HELQUE

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Louis QUAIRE

POINT DE SITUATION : CHATEAU PERGAUD

Le Maire souhaite informer son conseil de la situation du Château Pergaud, situé en zone agricole du PLU.

Pour rappel ce Château, qui appartenait au Comité d'hygiène sociale de la Drôme, a été transformé en centre de réinsertion en 1996. Ce centre visait à accueillir une trentaine de personnes ayant suivi une cure de désintoxication alcoolique.

Par la suite, entre 2016 et 2018, le bâtiment a été réaffecté en CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) qui est un hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile. La gestion du CAO a été confiée au Diaconat protestant, qui a signé un bail avec le Comité d'hygiène sociale (fin du bail en 2020).

La commune a rencontré à plusieurs reprises les représentants du Comité d'hygiène qui ont fait part à la commune de leur souhait de vendre le château en tant que bâtiment permettant la création de plusieurs habitations.

La commune a toujours mis en garde le Comité d'hygiène sur l'impossibilité du changement de destination de ce bâtiment situé en zone agricole, et notamment sur l'impossibilité de créer de nouveaux logements.

Le Comité d'hygiène soutenait une toute autre analyse en maintenant que le château en tant que CAO était affecté à une destination d'habitation, permettant plusieurs logements.

Nous avons appris en juillet dernier que le Château avait finalement été cédé à un collectif (SCI Pergaud) souhaitant créer un « lieu de vie en habitat partagé » : installation sur le site d'une quinzaine de familles avec création d'activités. Un rencontre avec les représentants du collectif a permis au Maire de leur signifier sa totale opposition à un quelconque développement de ce secteur déconnecté du village, par soucis de sécurité d'une part, mais aussi par soucis d'équité avec les fermes et hameaux alentours, eux-mêmes bloqués dans leur développement par la réglementation stricte de la zone agricole.

Afin de faire toute la lumière sur la réglementation applicable au Château Pergaud, le Maire a souhaité missionner un avocat spécialisé en droit de l'urbanisme, Me Champauzac.

Il ressort de son analyse que le château, de par le permis de 1996 créant le centre de réinsertion, est aujourd'hui affecté à la destination « équipements d'intérêt collectif et services publics ».

Dès lors, la création de nouveaux logements souhaitée par les nouveaux acquéreurs relève d'un changement des locaux vers la destination « habitat ». Or ce changement est illégal, le règlement de la zone agricole du PLU ne le permet pas.

Les membres du collectif ont été informés de cette analyse par l'envoi début septembre d'une mise en demeure leur demandant d'abandonner toutes actions ou travaux modifiant la destination des lieux.

A travers la délibération de ce jour, le Maire souhaite que son Conseil ait une parfaite connaissance du dossier, en toute transparence, et en appelle à son soutien afin que la réglementation soit respectée sur la commune d'Allex.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal d'Allex

SOUHAITE que la réglementation en matière d'urbanisme soit appliquée sur le Château Pergaud,

S'OPPOSE à tout développement de cette zone excentrée du village, non équipée en services publics,

AUTORISE le Maire à engager toute procédure qui sera jugée nécessaire pour bloquer le programme de la SCI Pergaud : constatation d'infraction par procès-verbal, prise d'un arrêté interruptif de travaux, demande de remise en conformité de l'ouvrage...

Avec 18 voix pour et 4 abstentions.

Le Maire d'Allex, Gérard CROZIER

